

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2024

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2024_104****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
12****Nombre de votants :
15**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le quatre octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, M. Damien SCANDOLA, M. Adrien ARSENTO, M. Christophe LERICHE, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire, à M. Cyril PIAZZA, Maire
M. Jean-Marc SIMONI, Conseiller Municipal, à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale
Mme Emilie PLAZA MORENO, Conseillère Municipale, à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire

Absents excusés : M. Sébastien GOUBELY, M. Christian CRISCI, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Objet de la délibération : Décision Modificative n°1 du budget principal de la commune

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2024_40 en date du 02 avril 2024, adoptant le budget unique de la commune pour l'exercice 2024 ;

Vu l'affectation des résultats complémentaires sur l'exercice 2024 dû à la dissolution du S.I.T.V. et suite aux écritures des amortissements et reprise de subvention au titre de l'année 2024, il convient de voter une décision modificative n°1 sur le budget de la commune pour l'exercice 2024, comme proposé ci-dessous :

AR Prefecture006-210600912-20241010-2024_104-DE
Reçu le 11/10/2024

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections Compte 681	32 866,13€	Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté	453,42€
		Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections Compte 777	6 470,50€
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	-26 395,63€	Chapitre 74 Dotations et participations	-453,42€
Total	6 470,50€	Total	6 470,50€

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections Compte 13913	6 470,50€	Chapitre 001	99,19€
Chapitre 21 Immobilisations corporelles Compte 2152	26 395,63€	Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 866,13€
		Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	-99,19€
Total	32 866,13€	Total	32 866,13€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la décision modificative N°1 du budget communal et inscrit les sommes prévues au budget comme déterminées dans le tableau ci-dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20241010-2024_104-DE
Reçu le 11/10/2024

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.